
**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 2 septembre 2026 à 9 h
salle Peter-McGill, hôtel de ville**

PRÉSENCES :

Soraya Martinez Ferrada, Mairesse
Claude Pinard, Président du comité exécutif
Christine Black, Vice-présidente du comité exécutif
Aref Salem, Vice-président du comité exécutif
Dimitrios (Jim) Beis, Membre du comité exécutif
Caroline Braun, Membre du comité exécutif
Alan DeSousa, Membre du comité exécutif
Chantal Gagnon, Membre du comité exécutif
Benoit Langevin, Membre du comité exécutif
Luis Miranda, Membre du comité exécutif
Andréanne Moreau, Membre du comité exécutif
Gabrielle Rousseau-Bélanger, Membre du comité exécutif
Alexandre Teodoresco, Membre du comité exécutif
Stephanie Valenzuela, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

Alain Dufort, Directeur général
Claude Carette, Directeur général adjoint - Mobilité et attractivité
M^e Emmanuel Tani-Moore, Greffier de la Ville
Mathieu Legault, Chef de division - soutien aux instances
Josué Corvil, Conseiller associé
Youssef Hariri, Conseiller associé
Jean François Lalonde, Conseiller associé
Vana Nazarian, Conseillère associée
Maude Théroux-Séguin, Conseillère associée
Julien Hénault-Ratelle, Leader de la majorité
Alexandre Devaux-Guizani, Leader adjoint de la majorité

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE26 1289

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 2 septembre 2026 en y retirant les points 12.001 à 12.004 et 20.012 et en y ajoutant le point 50.001.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE26 1290

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à 9125-5661 Québec inc. (Groupe Specs), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture et la livraison d'équipements d'éclairage pour le Quartier des spectacles (lot 1), aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 309 086,79 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 26-21395;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1268781004

CE26 1291

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'exercer l'option de la prolongation de 12 mois, sans dépense additionnelle, pour la fourniture sur demande de robinets-vannes destinés aux différents arrondissements et unités d'affaires de la Ville, dans le cadre de l'entente-cadre conclue avec Wolseley Canada inc. (CG24 0709).

Adopté à l'unanimité.

20.002 1265588002

CE26 1292

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de conclure une entente-cadre d'une durée de 24 mois, par laquelle Granulat Provincial, plus bas soumissionnaire conforme, s'engage à fournir et à livrer à la Ville, sur demande, des abrasifs, pour une somme maximale de 2 720 166,91 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 26-21467;
- 2- d'autoriser une dépense de 408 025,04 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Granulat Provincial;

- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements ou des villes liées participantes, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1267360004

CE26 1293

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de conclure une entente-cadre d'une durée de 24 mois, par laquelle Aqua Data inc., seule firme soumissionnaire, cette dernière ayant présenté une soumission conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des compteurs d'eau de 50 à 300 millimètres sans pièces mécaniques pour le réseau de distribution d'eau potable de la Ville, pour une somme maximale de 341 721,77 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 26-21479;
- 2- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services centraux, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1264185005

CE26 1294

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire, Excavation René St-Pierre inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour les travaux de décontamination et de déconstruction de trois édifices situés aux 1092 à 1106, rue Clark, dans l'arrondissement de Ville-Marie, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 708 047,09 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15990;
- 2- d'autoriser une dépense de 141 609,42 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 70 804,71 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Excavation René St-Pierre inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1269544001

CE26 1295

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser la prolongation du comité « Actions concertées pour contrer les économies souterraines » (ACCES Tabac) au Service de police de la Ville de Montréal, pour la période du 1^{er} avril 2026 au 31 mars 2027;
- 2- d'autoriser à cette fin la réception d'une subvention en provenance du ministère de la Sécurité intérieure de 6 085 900 \$ pour la même période;
- 3- d'autoriser le maintien de l'augmentation temporaire de l'effectif autorisé de 27 postes policiers et d'un poste permanent civil pour la même période;
- 4- d'autoriser le directeur du Service de police de la Ville de Montréal à signer l'entente de prolongation pour et au nom de la Ville;
- 5- d'imputer cette dépense et ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1265841001

CE26 1296

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser la prolongation du comité « Actions concertées pour contrer les économies souterraines » (ACCES Alcool) au Service de police de la Ville de Montréal, pour la période du 1^{er} avril 2026 au 31 mars 2027;
- 2- d'autoriser à cette fin la réception d'une subvention en provenance du ministère de la Sécurité intérieure de 1 971 700 \$ pour la même période;
- 3- d'autoriser le maintien de l'augmentation temporaire de l'effectif autorisé de huit postes policiers et d'un poste permanent civil pour la même période;
- 4- d'autoriser le directeur du Service de police de la Ville de Montréal à signer l'entente de prolongation pour et au nom de la Ville;
- 5- d'imputer cette dépense et ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1265841002

CE26 1297

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser la prolongation du comité « Actions concertées pour contrer les économies souterraines » (ACCES Cannabis) au Service de police de la Ville de Montréal, pour la période du 1^{er} avril 2026 au 31 mars 2027;

- 2- d'autoriser à cette fin la réception d'une subvention en provenance du ministère de la Sécurité intérieure de 6 431 200 \$ pour la même période;
- 3- d'autoriser le maintien de l'augmentation temporaire de l'effectif autorisé de 28 postes policiers et de trois postes permanents civils pour la même période;
- 4- d'autoriser le directeur du Service de police de la Ville de Montréal à signer l'entente de prolongation pour et au nom de la Ville;
- 5- d'imputer cette dépense et ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1265841003

CE26 1298

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser la prolongation du comité « Actions concertées contre les crimes économiques et financiers » (ACCEF) au Service de police de la Ville de Montréal, pour la période du 1^{er} avril 2026 au 31 mars 2027;
- 2- d'autoriser à cette fin la réception d'une subvention en provenance du ministère de la Sécurité intérieure de 3 808 200 \$ pour la même période;
- 3- d'autoriser le maintien de l'augmentation temporaire de l'effectif autorisé de 15 postes policiers et d'un poste permanent civil pour la même période;
- 4- d'autoriser le directeur du Service de police de la Ville de Montréal à signer l'entente de prolongation pour et au nom de la Ville;
- 5- d'imputer cette dépense et ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1265841004

CE26 1299

Il est

RÉSOLU :

d'abroger la résolution CE26 850;

de recommander au conseil municipal :

d'abroger la résolution CM26 0628;

de recommander au conseil d'agglomération :

d'abroger la résolution CG26 0345 visant à approuver le projet de convention d'exposition entre la Ville et Studio Supply and Demand inc., pour la tenue de l'exposition intitulée « L'Odyssée sensorielle » du 5 décembre 2026 au 11 octobre 2027 à la Biosphère.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1269442006

CE26 1300

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'approuver l'entente par laquelle la Ville prête, à titre gratuit, au Centre de services scolaire de Montréal, pour une période de deux ans et 15 jours, à compter du 17 août 2026, le lot 6 641 111 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé au sud de la rue Paré et au nord de la rue Buchan, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, d'une superficie de 415,2 mètres carrés, à des fins d'installation de roulottes de chantier et de stationnement de véhicules des travailleurs dans le cadre de la construction d'une école primaire. Le montant de la subvention immobilière est de 203 230,53 \$, plus les taxes applicables.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1268042005

CE26 1301

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser le remboursement de 251 559,16 \$ à HZT Acquisitions inc., pour les dépenses raisonnables engagées dans le cadre de la promesse d'achat des immeubles situés aux 2775, 2785, 2800, 2805, 2810, 2815, 2825, 2845, 2855, 2940 et 2950, avenue Barclay, aux 3135, 3165 et 3175, avenue Bedford, aux 6480-6540, 6550-6590, 6640-6690, 6645-6695 et 6705-6745, avenue de Darlington, aux 2665, 2685, 2800, 2810, 2830, 2835, 2940, 2950, 3055, 3170 et 3390, rue Goyer et au 6690, chemin Hudson, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, à la suite de l'exercice par la Ville de son droit de préemption (CE24 2001);
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1265639001

CE26 1302

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver le projet de la deuxième convention de modification du bail par lequel la Ville et Gallion Équité S.E.C., souhaitent repousser de trois mois la date de début du bail, soit à partir du 1^{er} novembre 2026, pour les espaces situés au 8^e et 9^e étage ainsi que de prolonger le bail de trois mois, soit jusqu'au 31 mai 2036, pour les espaces situés au 8^e, 9^e et 10^e étage de l'immeuble situé au 1611, boulevard Crémazie Est, dans l'arrondissement d'Achimsic-Cartierville, loué à des fins de bureaux, pour une dépense additionnelle de 398 416,69 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de la deuxième convention de modification du bail;
- 2 - d'autoriser la dépense de 344 704 \$, taxes incluses, pour des travaux d'aménagement et des contingences payables au locateur Gallion Équité S.E.C.;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.014 1264069005

CE26 1303

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le projet de convention d'usage d'immeuble par lequel la Ville prête à la Société de transport de Montréal (STM), à titre gratuit, à compter de la signature des présentes et pour une durée indéterminée, l'immeuble connu comme étant la chute mécanisée Stinson, situé au 135, rue Stinson, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, pour l'usage des employés et du personnel de la STM, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de convention de prêt. Le montant annuel de la subvention immobilière est estimé à 1 000 \$.

Adopté à l'unanimité.

20.015 1265323021

CE26 1304

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver la première convention de modification du bail par lequel la Ville loue à Nimalan Masilmany, pour une période additionnelle de quatre ans, à compter du 1^{er} décembre 2026, un immeuble dont le terrain est d'une superficie de 334,4 mètres carrés et le bâtiment d'une superficie d'environ 206 mètres carrés, situé au 7255, rue Saint-Urbain, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, à des fins de mécanique automobile, pour un loyer total de 94 200,36 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de convention de modification du bail;

2 - d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.016 1265372003

CE26 1305

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 13 250 \$ à MU, pour la restauration de la murale « Engloutie », située au 1320, rue du Collège, dans l'arrondissement de Saint-Laurent;
- 2 - d'approuver le projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.017 1267722004

CE26 1306

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 15 000 \$ à MTL 24/24, pour l'organisation d'une série de panels thématiques sur la vie nocturne;
- 2 - d'approuver le projet de convention entre la Ville et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.018 1269632007

CE26 1307

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver le contrat par lequel la Ville fournit à Hydro-Québec des services pour la production horticole ex-situ de ramets de cyripède tête de béliet, pour une durée de cinq ans, pour une somme de 145 454,88 \$, plus les taxes applicables;
- 2 - d'autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent au revenu additionnel correspondant et autoriser le Service de l'Espace pour la vie, des Grands Parcs et du Mont-Royal à affecter ce montant pour la réalisation du projet de production horticole ex-situ de ramets de cyripède tête de béliet;

- 3 - d'autoriser la Direction du Biodôme du Service de l'Espace pour la vie, des grands parcs et du Mont-Royal à signer les documents requis par Hydro-Québec, soit la Déclaration - Article 152.1 de la *Charte de la langue française* (RLRQ, c. C-11) relatif au processus de francisation des entreprises et la Déclaration obligatoire : conflit d'intérêts et affirmations solennelles.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1267947002

CE26 1308

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un budget supplémentaire équivalent de revenus et de dépenses d'un montant de 2 230 000 \$ au budget de fonctionnement 2026 de la Division Innovation et gestion des déplacements du Service de l'urbanisme et de la mobilité pour la gestion du réseau de bornes de recharge publiques pour véhicules électriques;
- 2 - d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1268848009

CE26 1309

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser un virement budgétaire de 17 000 000 \$, en provenance de la réserve dédiée à l'activité de déneigement vers le budget de fonctionnement du Service de la concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne afin d'assumer des dépenses additionnelles dans le cadre des opérations de déneigement des chaussées et des trottoirs, d'élimination de la neige et d'entretien des lieux d'élimination de la neige pour le reste de l'année 2026.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1269445008

CE26 1310

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de décréter qu'il en va de l'intérêt général de la Ville que le pouvoir d'ester en justice, dans le cadre du litige opposant la Clinique juridique itinérante et la Ville de Montréal, relatif aux campements de personnes en situation d'itinérance présents à proximité du parc de planche à roulettes et du terrain de basket-ball situés sous le viaduc Van Horne dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal soit exercé par le comité exécutif;

- 2 - d'autoriser le dépôt à la Cour d'appel d'une requête pour permission d'en appeler du jugement rendu le 8 juin 2026 par le juge de la Cour supérieure Alexander Pless (500-17-138478-261) ainsi que d'une déclaration d'appel.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1264957004

CE26 1311

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver les initiatives culturelles et sportives comme décrites au dossier décisionnel;
- 2 - d'autoriser l'occupation du domaine public du 11 septembre au 18 octobre 2026.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1265703010

CE26 1312

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 10 430 000 \$ pour le financement des travaux de mise à niveau de la Biosphère », et d'en recommander l'adoption à une assemblée subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1267227003

CE26 1313

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'approuver la nomination de David McDuff au poste de directeur - Exploitation des bâtiments et énergie, dans la fourchette salariale FM11, à compter du 2 septembre 2026 ou d'une autre date convenue entre les parties, pour une durée indéterminée, conformément à l'article 10.2.2 de la Politique de dotation et de gestion de la main-d'œuvre de la Ville de Montréal et à l'article 5 des conditions de travail des cadres de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

50.001 1266991001

CE26 1314

Vu la résolution CA26 30 06 0162 du conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles en date du 2 juin 2026;

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du bilan annuel des dépenses au 31 décembre 2025, du rapport de l'exercice des activités déléguées au 15 mars 2026, ainsi que du rapport semestriel d'évolution budgétaire au 15 mars 2026 relatifs à l'exercice des activités déléguées concernant la gestion des matières résiduelles par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

Adopté à l'unanimité.

60.001 1267960016

CE26 1315

Vu la résolution CA26 170171 du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce en date du 6 juillet 2026;

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du bilan annuel des dépenses au 31 décembre 2025 relatif à l'exercice des activités déléguées concernant la gestion des matières résiduelles par l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce.

Adopté à l'unanimité.

60.002 1266460002

CE26 1316

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport des décisions déléguées visées aux articles 19 à 28 du Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE02-004), rendues par le fonctionnaire de niveau A du Service de la stratégie immobilière et de l'habitation, pour la période du 1^{er} au 31 juillet 2026.

Adopté à l'unanimité.

60.003 1266599005

Levée de la séance à 10 h 16

70.001

Les résolutions CE26 1289 à CE26 1316 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Claude Pinard
Président du comité exécutif

Emmanuel Tani-Moore
Greffier de la Ville